

Restauration collective

D 610-23-65

Nous, Pierre-Emmanuel Gibson, Président du SIVOM de la
Communauté du Béthunois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 5211-10,

Vu la délibération n° 1-06 du Comité Syndical du 16 juillet 2020,
modifiée les 26 mars 2021 et 22 juin 2022 autorisant le Président,
notamment à prendre toute décision concernant la préparation, la
passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-
cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque
les crédits sont inscrits au budget,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article
R.2122-8,

Considérant que le SIVOM de la Communauté du Béthunois a
lancé un marché alloti par appel d'offres ouvert concernant la
fourniture de denrées alimentaires et de barquettes et films
alimentaires nécessaires au fonctionnement de la cuisine centrale
du SIVOM de la Communauté du Béthunois comme suit :

- Lot n° 1 : Produits Surgelés : Viandes, Volailles, Poissons, Légumes, Préparations cuisinées, Pâtisseries, Traiteurs, Pains, Viennoiseries, Glaces
- Lot n° 2 : Viandes Fraîches : Bœuf, Veau, Porc, Agneau, Mouton
- Lot n° 3 : Volailles Fraîches
- Lot n° 4 : Viandes Fraîches Cuites et/ou transformées Sous Vide
- Lot n° 5 : Charcuteries, Produits laitiers, beurre, œufs et fromages, salades composées
- Lot n° 6 : Entrées, Viandes, Poissons, Accompagnements, Desserts, Boissons en texture modifiée à la dysphagie et la lutte contre la dénutrition
- Lot n° 7 : Produits de la mer ou d'eau douce Frais, entiers, filetés, découpés, saumurés, marinés ou cuits
- Lot n° 8 : Pommes de terre épluchées crues
- Lot n° 9 : Légumes frais 1ère Gamme, Fruits frais, Fruits frais Coupés
- Lot n° 10 : Légumes Frais Transformés, de 4ème gamme***
- Lot n° 11 : Boissons non alcoolisées et boissons alcoolisées
- Lot n° 12 : Produits frais de boulangerie, pains, viennoiseries et pâtisseries fraîches
- Lot n° 13 : Produits d'épicerie sucrée ou salée, cafés et infusions, plats cuisinés appertisés, plats cuisinés appertisés végétariens

- Lot n° 14 : Sandwichs frais
- Lot n° 15 : Pâtisseries charcutières Fraîches à base de viandes, ou fromages ou légumes
- Lot n° 16 : Barquettes et conditionnements pour contact alimentaire en liaison froide, chaude et accessoires

Considérant que par décision n° D 610-22-283 en date du 23 décembre 2022, le pouvoir adjudicateur a déclaré la procédure infructueuse pour le lot 5 : charcuteries, produits laitiers, beurre, œufs et fromages, salades composées et a relancé une nouvelle procédure par appel d'offres ouvert,

Considérant qu'afin d'assurer la continuité du service public pendant la période de relance de la procédure, le SIVOM a dû s'approvisionner en denrées alimentaires nécessaires au bon fonctionnement de la cuisine,

Considérant qu'il convient de régulariser par écrit, la formalisation du contrat correspondant avec la société POMONA Passion froid,

DECIDONS :

ARTICLE 1 : De signer les bons de commande ayant pour objet la livraison de denrées à l'unité centrale de production des repas, pour la période comprise du 29 janvier 2023 au 23 février 2023, et de régler les factures correspondantes auprès de POMONA Passion froid (7 rue de l'Europe BP245 59462 LOMME) d'un montant total de 22 024.02 € TTC.

ARTICLE 2 : Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget 01 chapitre 011 et article 60623 service 610.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services du SIVOM de la Communauté du Béthunois et le Trésorier Principal de la Trésorerie de Béthune Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Béthune,
Le Président,
Pierre-Emmanuel GIBSON



Signé par : Pierre
Emmanuel
GIBSON

Date : 28/03/2023

Qualité : Président

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.